

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE CHIGNY

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance ordinaire du****14 octobre 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le quatorze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint Etienne de Chigny dûment convoqué le sept octobre deux mille vingt et un, s'est réuni à la Salle du Bellay en séance ordinaire, sous la présidence de M. Régis SALIC, Maire.

Etaient présents : M. Régis SALIC, Maire. Mmes Brigitte BESQUENT, Mélanie LUSSEULT, Agnès DEMIK, MM Didier LEMOINE, Gilles MARY, Adjointes au Maire,
Mmes Corinne DELPORTE, Estelle MARTINS, Muriel GENTY, Patricia LEMOINE, MM Jean-Michel ARNAUD, Guy DELFORTRIE, Davy GARCON, Eric IMBERT, Didier LEMOINE, Didier MORISSONNAUD, Philippe PARENT, conseillers municipaux

Etaient excusés : Mme Martine ARCHAMBAULT donne pouvoir à M. Philippe PARENT
Mme Florence RIGOLET donne pouvoir à Mme Agnès DEMIK

LECTURE ET COMMENTAIRES DU DERNIER COMPTE-RENDU DE CONSEIL

Monsieur le Maire ouvre la séance, rappelle les délibérations prises lors du conseil municipal du 9 septembre 2021 et donne la parole aux membres présents.

Vu l'assentiment constaté des Membres présents,

Le Conseil Municipal décide d'accepter, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2021, tel qu'il est transcrit au présent registre des délibérations.

Puis il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Didier MORISSONNAUD, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, Mme Aurélie BRETTE BOURSIN, qui assistera à la séance mais sans y participer.

Délibération n° 2021-10-039

1°) Lieu de réunion du conseil municipal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECLARE la salle du Bellay comme lieu de réunion définitif du conseil municipal.

Délibération n° 2021-10-040

2°) Tours Métropole Val de Loire – approbation des transferts de charges pour 2021 entre la Commune et la Métropole

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le rapport 2021 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts et son annexe financière,

- APPROUVE le rapport 2021 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts et son annexe financière.
- APPROUVE le montant des transferts de charge pour la commune sur la base de l'annexe financière jointe au rapport 2021.

Délibération n° 2021-10-041

3°) Création de deux postes dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de créer deux postes dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste 1 : animation des temps d'activités périscolaires, garderie et accueil de loisirs sans hébergement
- Durée du contrat : 10 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 20,00 heures
- Rémunération : SMIC

- Contenu du poste 2 : animation des temps d'activités périscolaires, garderie et pause méridienne
 - Durée du contrat : 6 mois
 - Durée hebdomadaire de travail : 30,00 heures
 - Rémunération : SMIC
- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements.

Arrivée de Monsieur Eric IMBERT à 18h46.

Délibération n° 2021-10-042

4°) Tarifs municipaux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- MAINTIENT la grille des tarifs municipaux 2021 en 2022
- VALIDE la grille tarifaire 2022 ci-jointe.

Délibération n° 2021-10-043

5°) Etat des décisions prises par le maire en vertu de la délibération du 11 juin 2020

Décision n°2021-008 du 17 août 2021 : Nomination d'un membre du conseil d'administration du Centre Communal d'Action sociale

Nomination de Monsieur Mickaël Carré en tant que membre du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale en remplacement de Madame Huguette Mauduit, démissionnaire.

Décision n°2021-009 du 30 juillet 2021 : Conclusion d'un marché à procédure adaptée pour la fourniture de repas en liaison froide pour le service de restauration scolaire et de l'accueil de loisirs

Fourniture de repas en liaison froide par la société Restoria SAS pour une durée de deux ans reconductibles une année selon les conditions prévues au cahier des charges.

Décision n°2021-010 du 15 septembre 2021 : Location de car sans chauffeur

Location d'un car sans chauffeur à compter du 2 septembre 2021 pour une année à raison de 1 000 € HT par mois.

Décision n°2021-011 du 23 septembre 2021 : Vente de biens – bois en vrac

Acquisition par M. Victor Da Cruz de 30 mètres cubes de bois en vrac pour 600 € l'ensemble.

Décision n°2021-012 du 23 septembre 2021 : Fonds de concours de droit commun 2021

Demande d'attribution du fonds de concours de droit commun de Tours Métropole Val de Loire d'un montant de 22 181 €

6°) Information et points divers**Rapport des commissions :*****Aménagement – voirie – environnement :***

- Tours Métropole Val de Loire a remplacé le camion Peugeot Boxer hors d'usage du service technique avant l'achat d'un véhicule neuf en 2022.
- Circulation au Vieux Bourg : la circulation se densifie. Des habitants signalent que la sécurité des riverains n'est pas assurée en raison de la vitesse élevée des véhicules. Un pétitionnaire proposera un aménagement aux élus début novembre. Philippe Parent et Muriel Gentil indiquent avoir participé à l'étude en tant qu'habitants du quartier et sont mobilisés sur cette problématique. La commission travaux étudiera également ce dossier.
- L'aménagement des sanitaires salle Ronsard fera l'objet d'une étude en commission travaux. L'objectif est de créer deux sanitaires, l'un dédié à la salle des fêtes et le second au gymnase.
- Le contrôle d'accès à l'espace de la Maurière est mis en service le 8 novembre prochain. Chaque association est chargée de contrôler ses accès à la première utilisation.
- La numérotation des écarts est en cours de finalisation. Agnès Demik remarque que la numérotation devra être transmise au coordonnateur communal dans le cadre du recensement.
- Ecole : L'alarme incendie de l'élémentaire est de nouveau opérationnelle. La maintenance informatique est programmée pour le 20 octobre.
- La commune a procédé à un abattage d'arbres Impasse de la Roberdière et chemin des Ruaux et a pris contact avec ERDF pour l'élagage des arbres relevant de la mission d'entretien du concessionnaire, route de la Chappe

- Tours Métropole Val de Loire met en place un groupe de travail 5G auquel Didier Lemoine participe.

Commission associations :

- Des solutions de rangement (armoires nominatives mises à disposition dans le gymnase et la salle des associations) ont été trouvées pour les associations Gosse et BAL.
- La municipalité a été représentée dans la plupart des assemblées générales des associations.

Commission finances :

- Agnès Demik indique que le remboursement de la dette de la commune est de nouveau à l'étude. Guy Delfortrie analyse le coût du ré étalement de la dette en lien avec un organisme bancaire.

Commission jeunesse :

- Le Relais Petite Enfance a réuni son comité de pilotage le 9 octobre. Brigitte Besquent indique que 9 assistantes maternelles sont en activité à Saint Etienne de Chigny.
- La commission jeunesse travaille sur deux grands thèmes : le prix de la restauration scolaire et l'élection du futur conseil des jeunes.

Commission culture :

- La commune a accueilli deux concerts de qualité. L'ensemble parchemin a donné un concert de musique baroque à l'église du Vieux Bourg le 3 octobre. La soirée Folk à l'espace Ronsard a, quant à elle, accueilli une centaine de personnes ce samedi 9 octobre.
- Plusieurs évènements sont d'ores et déjà programmés en novembre : une fantaisie en 4 actes salles Ronsard le 6 novembre, 2 paniers culturels « Cultivons l'essentiel » le samedi 13 novembre, un après-midi jeux de société le 14 novembre et une représentation théâtrale le 4 décembre.
- Un marché de Noël sera organisé en partenariat avec l'hôtel de Beauvois début décembre.

Commission tourisme :

- Suite à sa première réunion, la commission tourisme a choisi de travailler en priorité sur les chemins ruraux.

Divers :

- Philippe Parent et Guy Delfortrie ne peuvent ouvrir les pièces jointes aux convocations du conseil métropolitain. Le lien sera vérifié.
- Suite à la réclamation d'un riverain relatif au bornage longeant un chemin piétonnier, le bornage a été étudié. Didier Lemoine indique que la vérification des droits vient d'être

achevée. Les bornes sont correctement positionnées. Un courrier sera transmis en ce sens au demandeur.

Rendez-vous du Maire :

- Le Maire fait état de ses réunions.

La séance est levée à 19h55